Pôle communication

Mardi 31 mars 2020

CORONAVIRUS
Covid-19

INFO PRESSE

POINT DE SITUATION SANITAIRE INTERMÉDIAIRE

Mardi 31 mars à 16 heures : Sur les 84 tests effectués ce matin, une nouvelle personne a été testée positive au coronavirus Covid-19. Il s'agit d'une personne qui était au centre de quatorzaine de Koutio.

Le nombre de cas positifs au coronavirus Covid-19 s'établit donc à 16. La personne entrée au service de réanimation hier est dans un état stable.

TRANSFERT DE QUATORZAINE DES HÔTELS VERS LE DOMICILE

Depuis la mise en quatorzaine de 951 personnes dans les hôtels, 735 d'entre-elles ont pu regagner leur domicile pour y poursuivre leur quatorzaine, dans le respect des mesures strictes imposées par la direction des Affaires sanitaires et sociales.

IMPÔT SUR LE REVENU

Attention, pour rappel, il s'agit du dernier jour (31 mars à minuit) pour le paiement du premier acompte de l'impôt sur le revenu. Cette échéance ne concerne que les personnes ayant payé plus de 30 000 F d'impôt au titre de l'année précédente et qui n'ont pas opté pour le paiement par mensualisation. Le montant à payer figure sur les avis envoyés par voie postale ou disponibles sur votre compte fiscal en ligne.

Pour ce qui est du dépôt des déclarations des revenus au format papier, la date limite est repoussée au 15 avril. Cette échéance concerne toutes les contribuables concernés y compris les professionnels soumis à un régime forfaitaire d'imposition.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS DES PROFESSIONS PRIORITAIRES

L'accueil des enfants, âgés de 3 à 16 ans inclus, dont les **deux parents** exercent des professions prioritaires est maintenu pendant la période de vacances scolaires qui débutent lundi 6 avril.

Les crèches concernées resteront ouvertes.

Les écoles de Nouméa, Païta, Dumbéa, Mont-Dore et Koné qui sont centres d'accueil resteront ouvertes.

Des écoles privées de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC), de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE) et l'école James-Cook participent également à cet accueil.

Dans les écoles publiques de la province Sud, le personnel des centres de loisirs prendront le relais des enseignants.

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants doivent se signaler dès cette semaine auprès de la direction de l'école de leur commune ou contacter le 20 48 91 (direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la province Sud (DCJS) – marilyne.maridas@province-sud.nc).

Pour Koné, contacter le 76 26 28 ou le 47 60 27 (école d'accueil de la commune de Koné).

ORGANISATION DES CONCOURS ET DES EXAMENS

Calendrier des examens de la Nouvelle-Calédonie (baccalauréat, diplôme national du brevet, examens des BTS et CAP) : à ce stade, le calendrier n'est pas impacté. Plusieurs pistes de réflexion sont ouvertes et dépendront de la durée du confinement. Le travail se fera en concertation avec tous les acteurs concernés (parents, professeurs, chefs d'établissement, inspecteurs, etc.). Aucune piste n'est exclue ou privilégiée (réduction partielle des vacances, semaines de révision pour les terminales pendant les vacances d'octobre ou d'août).
La période de fermeture des établissements de 15 jours, additionnée au 15 jours de vacances scolaires, permet, à ce jour, de ne pas pénaliser les élèves. Si la durée du confinement devait être prolongée, d'autres ajustements seront proposés. Comme au niveau national, le gouvernement s'engage à ce qu'il n'y ait pas d'abaissement de niveau dans le traitement des examens 2020 en Nouvelle-Calédonie. Il s'engage également à ne pas pénaliser les élèves.

Concours d'accès aux grandes écoles : les examens et concours qui relèvent du calendrier métropolitain (programmés en juin et juillet) ne concernent que les étudiants en classes préparatoires. Des adaptations sont en cours en métropole, qui sont transmises aux proviseurs concernés et aux associations des parents d'élèves de classes préparatoires. Les étudiants doivent continuer leur travail et leurs révisions.

Parcoursup métropole : pour les bacheliers 2019 qui souhaitent poursuivre des études en Métropole, les services du vice-rectorat, direction générale des enseignements sont mobilisés. La date limite est fixée au 2 avril 2020 (23 h 59 heure de Paris) pour compléter son dossier et valider ses vœux.

- Pour toute information www.parcoursup.fr.
- En cas de problème : contacter le dernier établissement de scolarisation (lycée où a été effectuée la classe de terminale) ou saio@ac-noumea.nc

ORGANISATION DES DEVOIRS À LA MAISON

De nombreuses ressources pédagogiques sont consultables sur le site de la direction de l'Enseignement (DENC) du gouvernement : https://denc.gouv.nc

Une vidéo dédiée aux enfants sur le coronavirus Covid-19 est également consultable sur www.gouv.nc

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

En cette période de confinement, les personnes victimes de violences intrafamiliales ont d'autant plus de difficultés à se signaler.

Deux nouveaux dispositifs d'alerte sont proposés :

1. Les victimes peuvent donc se signaler par un simple SMS envoyé au 50 00 67 en donnant leur nom et leur adresse. Ce numéro d'urgence sera opérationnel dès mercredi 1er avril.
Ce numéro de portable est mis à disposition et géré par l'association SOS ÉCOUTE, en partenariat avec l'Office des Postes et Télécommunications (OPT).

2. En complément et suite aux dispositions prises en Métropole, le gouvernement et l'Ordre des pharmaciens étudient la mise en place d'un **dispositif de signalement dans les pharmacies**, depuis lesquelles elles pourront directement donner l'alerte.

Des numéros d'urgence seront affichés dans toutes les pharmacies et dans les commerces volontaires.
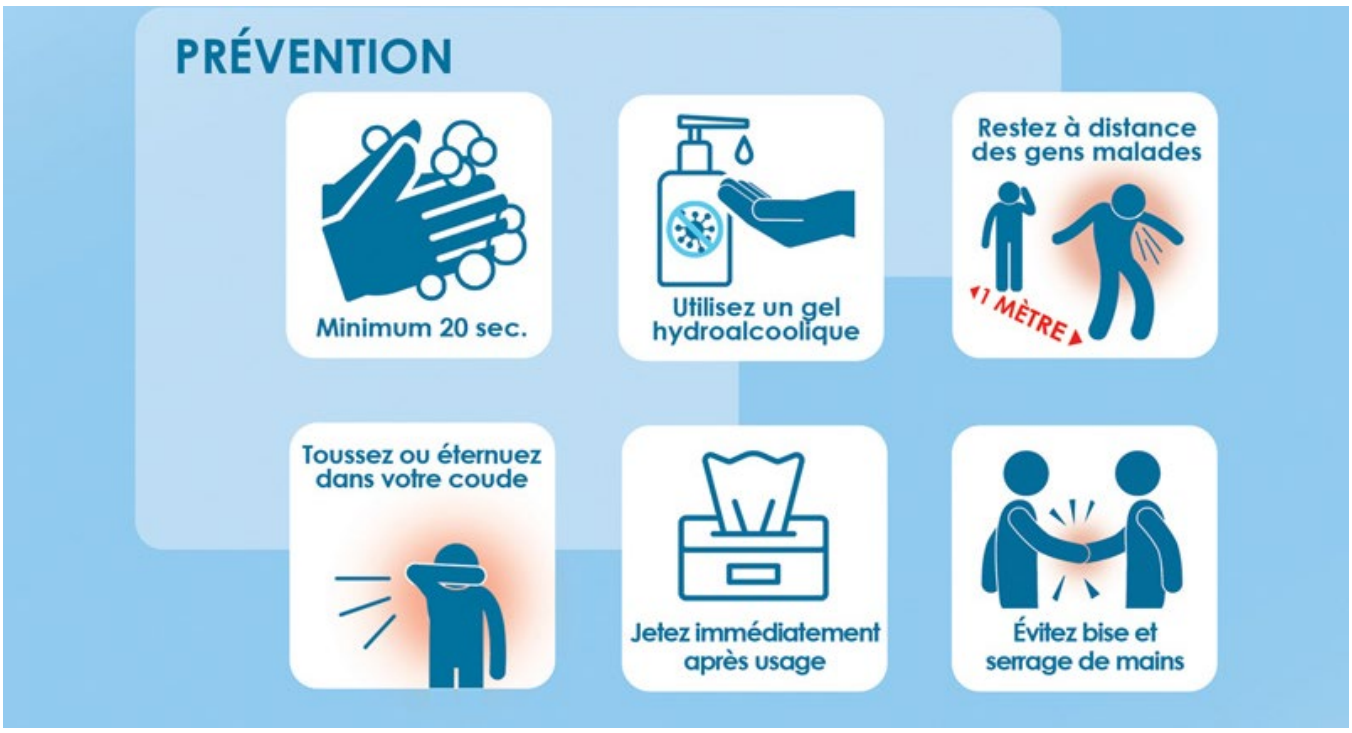
LES GESTES BARRIÈRES